CENTRE GOUVERNEMENTAL DE CYBERDÉFENSE

IR-04(03)

Continuité des opérations

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

IR

Gestion des incidents de cybersécurité

Incident Response

IR-04(03) — Continuité des opérations (PbMM)

Énoncés :

Identifier les [Affectation : classes d'incident définies par l'organisation] et prendre les mesures d'intervention suivantes pour veiller à la continuité de ses missions et fonctions opérationnelles : [Affectation : mesures d'intervention appropriées aux classes d'incident définies par l'organisation].

Responsable : Aucun

Discussion :

Les classes d'incident comprennent les défectuosités dues aux erreurs ou aux omissions liées à la conception ou à la mise en oeuvre, de même que les attaques malveillantes ciblées et non ciblées. Les mesures d'intervention en cas d'incident comprennent la dégradation méthodique du système, l'arrêt du système, le passage au mode manuel ou l'activation d'une technologie de secours qui permet de faire fonctionner le système différemment, l'emploi de mesures de déception, l'utilisation de flux d'information différents, ou l'exploitation du système dans un mode réservé aux situations d'attaque. Les organisations devraient déterminer si la continuité des exigences opérationnelles durant un incident entre en conflit avec la capacité à désactiver automatiquement le système, conformément au contrôle IR-04(05).